

Séance du mercredi 12 juillet 2017

20 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-sept, le douze juillet à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le trois juillet deux mil dix-sept.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

**Présents** : Mesdames KERMARREC Nathalie, GAUCHER Liane, COUILLEAUD-TROCHUT Emilie, Messieurs BARUSSEAU Fabrice, BEGEY Jean-Marie, ANDRÉ Laurent, VION Francis, BONNEAU Bruno et TAUNAY Miguel.

**Absents** : Mmes COMBEAU Karine (pouvoir à Nathalie KERMARREC) et Jeannine GROMADA.

Le secrétaire de la séance a été Monsieur Bruno BONNEAU.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2017**
- 2- **Emprunt pour l'aire d'accueil**
- 3- **Demande de subvention par une association**
- 4- **Ouverture de crédits**
- 5- **Point sur les travaux de voirie**
- 6- **Point sur les travaux de l'aire d'accueil**
- 7- **Point sur le projet immobilier à Chautabry**
- 8- **Questions diverses**

=====

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2017**

Aucune remarque n'ayant été apportée, il est adopté à l'unanimité des membres présents et celui représenté.

### **2) Emprunt pour l'aire d'accueil**

Monsieur le Maire expose,

Vu l'estimation des dépenses prévues pour les travaux de réalisation du sentier d'interprétation et de l'aire d'accueil,

Considérant les subventions obtenues,

Considérant le reste à charge pour la commune,

Pour l'équilibre du budget, il propose le financement suivant par le Crédit Agricole :

- Avance de trésorerie - en attente des subventions et de la TVA pour 78 000 € :

- \* durée : 2 ans
- \* taux fixe à 0,53 %
- \* périodicité de remboursement : trimestrielle
- \* frais de dossier : 100 €

- Prêt à moyen terme - financement du reste à charge pour 36 000 € :

- \* durée : 12 ans
- \* taux fixe à 1,28 %
- \* périodicité de remboursement : trimestrielle
- \* frais de dossier : 100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de souscrire l'avance de trésorerie et le prêt à moyen terme décrits ci-dessus auprès du Crédit Agricole.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

### **3) Demande d'une subvention par une association**

Il s'agit d'une demande du collectif Villars en Fête, qui souhaite à l'occasion de la 15<sup>ème</sup> édition de VILLARS EN FETE organisée le 15 août prochain, offrir un feu d'artifice aux visiteurs. Il sollicite une aide financière de la commune.

Considérant les capacités budgétaires limitées mais qu'il est du devoir d'une commune d'encourager la vie associative ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et celui représenté, d'octroyer une subvention de 200 € au collectif « Villars en Fête » pour tirer un feu d'artifice lors de la 15<sup>ème</sup> édition de la Fête du Village.

### **4) Ouverture de crédits**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie BEGEY, adjoint au maire chargé des finances. Ce dernier expose que les crédits prévus au budget primitif sont insuffisants pour certains chapitres. Aussi, il propose de voter les modifications suivantes :

| Comptes      | Intitulés des Comptes                     | Crédits supplémentaires à voter |                  |
|--------------|-------------------------------------------|---------------------------------|------------------|
|              |                                           | Dépenses                        | Recettes         |
| 6688         | autres charges financières                | 100,00                          |                  |
| 6574         | subvention aux associations               | 200,00                          |                  |
| 16411        | Emprunts                                  |                                 | <b>51 108,67</b> |
| 21318        | Espace communal Chez Lunaud               | 990,00                          |                  |
| 2315         | Travaux sentier de randonnée+aire accueil | 49 818,67                       |                  |
| 023          | virement à la section d'investissement    | -300,00                         |                  |
| 021          | Virement de la section de fonctionnement  |                                 | -300,00          |
| <b>TOTAL</b> |                                           | <b>50 808,67</b>                | <b>50 808,67</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et celui représenté d'approuver les crédits supplémentaires détaillés dans le tableau ci-dessus.

### **5) Point sur les travaux de voirie**

- Groudronnage (PATA) : il est terminé sur le territoire communal.
- le 2<sup>ème</sup> passage de broyage des accotements est en cours. (berne et fossés de routes)
- Les travaux à l'intersection de l'église sont terminés.
- L'emplacement de parking PMR à la salle des fêtes a été déterminé. L'enrobé a été mis en œuvre. Reste la matérialisation par la pose de peinture et des panneaux réglementaires.

### **6- Point sur les travaux de l'aire d'accueil**

Le gros œuvre est terminé. Il reste à mettre en place la toile de paillage et le mobilier urbain (potelets et butes roues). Ce qui est prévu la première semaine d'août.

La plantation des arbres et l'ensemencement du gazon sont prévus à l'automne. Monsieur Jean-Marie BEGEY craint que le point de vue ne soit obstrué par les arbres à hautes tiges. Monsieur Francis VION et Madame Liane GAUCHER le rassure en indiquant que 3 arbres seulement seront plantés et ils seront taillés afin de leur garder une forme rabaisée.

Monsieur le Maire pose la question s'il est nécessaire de réaliser une plate-forme sur les tables de pique-nique pour faciliter l'entretien.

### **7- Point sur le projet immobilier à Chautabry**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet présenté au conseil d'administration de la SEMIS n'a pas été validé. Les raisons invoquées sont le manque de services à proximité (moins de 2 km) et la rentabilité difficile à atteindre.

Monsieur Laurent ANDRE et Madame Emilie COUILLEAUD-TROCHUT avertissent que certains habitants du village ne sont pas favorables à ce projet. Car les logements seront de type « sociaux » et ils craignent que les locataires apportent des nuisances.

Monsieur le Maire regrette cet état d'esprit. D'autant que la SEMIS apporte une sécurité à ce niveau-là en effectuant des contrôles et en encadrant des familles sélectionnées pour habiter dans ces logements.

Madame Liane GAUCHER indique qu'il y a certainement des expériences malheureuses qui entraînent des amalgames.

Madame Emilie COUILLEAUD-TROCHUT demande que Monsieur le Maire organise une réunion d'information à l'attention des habitants de Chautabry pour leur expliquer le projet et apporter des réponses à leurs inquiétudes. Monsieur le Maire donne son accord et indique qu'une date sera fixée ultérieurement

### **8) Questions diverses**

#### **- Hot-spot Wifi**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a possibilité d'installer une borne d'accès wifi sur la commune avec une prose en charge par l'Etat à hauteur de 50 %. Cet outil de

communication lui paraît utile à mettre en place au niveau des lieux les plus fréquentés par le public soit, l'aire d'accueil et la salle des fêtes.

Monsieur Jean-Marie BEGEY demande l'intérêt de cet équipement à l'heure où de plus en plus d'utilisateurs ont un accès internet directement par l'intermédiaire de leur téléphone portable. Il craint que cela fasse double emploi. Est-ce qu'une évolution n'est pas à prévoir à ce niveau, les points d'accès wifi deviendraient alors obsolètes ?

Monsieur le Maire pense qu'au contraire, ces connexions sont sollicitées par les personnes qui y voient un intérêt économique, touristique ; De plus, la technologie se développe et peut apporter des prestations complémentaires aux utilisateurs. Bien que les retombées ne soient pas forcément mesurables pour la commune de Villars les Bois, il semble intéressant d'offrir aux personnes de passage et aux habitants cette solution de communication moderne surtout dans le cadre de la mise en place du sentier d'interprétation. Une première proposition s'élève à 2 500 € pour l'installation du matériel dans les deux sites. Auquel il faudra rajouter un abonnement annuel. D'autres devis seront demandés.

Dans le cadre du contrat de ruralité signé entre l'Etat et la CDA de Saintes, ce type d'équipement est subventionnable à hauteur de 50 %. Plus d'informations sur ce sujet seront disponibles à la rentrée.

#### - Cérémonie du 14 juillet

Monsieur le Maire s'interroge sur l'utilité d'organiser cette commémoration. En effet, elle mobilise de moins en moins de personnes y compris les élus. Il regrette que l'engagement de ces derniers ne soit pas constant car le nombre de manifestations n'est pas très important et selon lui, les élus doivent être présents à ce type de commémorations. Il demande qu'un effort soit fait pour un engagement minimum en tant qu'élus. Les administrés apprécient de voir leurs conseillers municipaux lors de ces manifestations.

Même s'il est compréhensible d'avoir un empêchement, il serait appréciable de prévenir le Maire. Les cérémonies ne doivent pas reposer uniquement sur le Maire.

Monsieur Bruno BONNEAU pense que les deux élections qui ont eu lieu cette année ont déjà fortement mobilisées les élus, cela s'en ressent peut-être sur les autres manifestations.

Madame Nathalie KERMARREC demande à quoi sert la commission « vie associative » qui pourrait représenter les élus lors des commémorations et manifestations publiques.

Pour le 14 juillet 2017, seulement 4 élus seront présents. La question est posée pour l'année prochaine. Faut-il maintenir le 14 juillet ? S'il n'y a pas d'intérêt ni pour les citoyens, ni pour les élus, cela n'est pas nécessaire.

Madame Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, ne peut personnellement s'engager si longtemps à l'avance.

#### - Apéritif pour le 18 août - « Villars en Fête »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la prise en charge de l'apéritif offert aux personnes présentes lors de la fête.

#### - Réunion de présentation du livre sur Villars

Elle est fixée au vendredi 10 novembre 2017 à 18h00 à la Salle des Fêtes.

#### - Arrêt maladie de la femme de ménage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Agnès BUINIER est en arrêt maladie

depuis le 30 juin. Il recherche une personne pour faire le ménage de la Mairie, de la Salle des Fêtes et les états des lieux de location de la salle des fêtes pour un contrat à durée déterminée de 6 heures hebdomadaire. C'est pourquoi, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les articles 3 et suivants de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recourir à des agents non titulaires lors :

- d'un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier d'activité (art. 3) ;
- du remplacement d'un fonctionnaire indisponible (art. 3-1) ;
- vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (art.3-2) ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer les emplois correspondants pour le grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et celui représenté de créer un poste de non titulaire pour le grade d'adjoint technique territorial pour faire face au besoin occasionnel d'un agent au titre de l'article 3, 3-1 et 3-2 de la loi sus-citée.

#### - Logement communal de Montbergère – 16 rue du Lavoir

Les personnes actuellement locataires ont donné leur préavis pour le 04 septembre prochain. A partir de cette date le logement sera donc libre. Une annonce sera diffusée pour trouver de nouveaux locataires.

#### - Travaux au four de Chez Lunaud

Afin de terminer les travaux de couverture, il est proposé de constituer une équipe de bénévoles qui se rendra sur place samedi 22 juillet à partir de 8h00. A ce jour, ceux qui ont confirmé leur présence sont Messieurs Jérémy OSINSKI, Pascal GAUCHER, Dominique FAYS, Bruno BONNEAU et Fabrice BARUSSEAU.

#### - Participation à l'opération « Octobre Rose »

Monsieur le Maire propose de renouveler la participation de la commune à la campagne de sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein organisée durant tout le mois d'octobre par l'association « Lucide ». Il s'agit de décorer un élément du patrimoine communal en rose. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de participer à nouveau à cette opération ; Charge Monsieur le Maire d'inscrire la commune.

#### - Autres observations

\* Monsieur Jean-Marie BEGEY

- signale que la fondation du Crédit Agricole a octroyé un don de 15 500 € pour la rénovation des sols de l'Eglise.

Monsieur le Maire informe que le Service régionale d'Archéologie impose des sondages afin de faire des recherches sur un site réputé sensible.

\* Miguel TAUNAY

- demande quand sera réalisée la plateforme de dépôt des conteneurs à ordures ménagères de Chez Bompain. Monsieur le Maire signale que l'emplacement est repéré. La dalle devrait être coulée en septembre.

\* Bruno BONNEAU

- demande où en est l'affaire qu'il avait soulevée lors de la dernière réunion du conseil municipal concernant une haie qui a été en partie coupée pour faire une entrée de parcelle. Monsieur le Maire indique qu'il a pu joindre à la fois le propriétaire et l'exploitant. Ce dernier pensant que la haie était privée, il a créé un accès à la parcelle de vigne. Il a assuré qu'il entretiendrait la section de haie restante.

- demande si le terrain communal de Font-Robert est en service. Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Le dépôt de végétaux est opérationnel.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 23h00 et ont signé au registre les membres présents.